

ROUBAIX

Coopérative « La Paix »
73, 75, 77, boulevard de Beffort, Roubaix
La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, GOUTELLERIE, QUINGALLERIE, etc.
Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six mois.

PLUS D'EQUIVOQUE
Le citoyen L. Carrière a parait-il été compris à tort dans les rangs des socialistes du Parti Socialiste ouvrier Roubaissien. — Le parti Carrière, connu en fait à Roubaix, n'est autre que l'ancien C'est notre journal qui a permis cette erreur, et le citoyen L. Carrière, nous adresse à ce sujet la lettre ci-jointe afin que désormais, il n'y ait plus d'équivoque : à cet effet, P. O. F. et pas de la confusion.

Voici cette lettre :
Monsieur le rédacteur,
Dans votre estimable journal en date du 23 courant — que j'ai lu avec intérêt — j'ai vu que vous m'avez figuré dans le compte-rendu des réunions civiles de notre quartier, au lieu de Louis Gaudier, comme membre du Comité Socialiste Roubaissien.

Je vous prie de bien vouloir rectifier cette erreur, et de m'en excuser. Le Parti Socialiste Roubaissien, mais bien à la section Roubaissienne du Parti ouvrier français.

« Nevez, etc. »
Louis CATRICE.

Nous nous excusons bien volontiers de l'erreur involontairement commise par notre correspondant. Elle aura au moins eu ce résultat, de mettre toutes choses au point et de ne pas laisser d'incertitude sur les amis et connaissances, à la veille des élections prochaines.

GRAVE ACCIDENT
Jeuil dernier une écurie de chez MM. Muller frères, Julien Verbeke, âgé de 25 ans, demeurant rue Meyerbeer, cour Leblond, 2, a été la main gauche prise dans son métier.

M. le docteur Picquet qui a soigné la blessure a constaté une fracture du pouce gauche et a prescrit un repos de trente jours.

Un individu brutal
Le nommé Leman Adolphe, 31 ans, Isserand, demeurant rue de Béthune, 27, s'est livré vendredi soir vers 5 heures, à des voies de fait sur le jeune Delbar Albert, 10 ans, demeurant même rue 47. Il a frappé cet enfant à coups de poing et de pied.

Il a été déféré au parquet.

Vol de plomb
Un certain nombre de feuilles en plomb ont été dérobées à la filature de M. Louis Ferrer, rue d'Henri.

Une enquête est ouverte.

Vol de bois
Vendredi soir vers 6 heures, l'agent de police, Lacroix a surpris rue de Lannoy, Teisson Henri, 28 ans, et Jacquemin Henri, 39 ans, tous deux râloteurs et demeurant rue des Longues-Haies, cour Ghorieux, à ce moment où ils transportaient une pièce de bois.

Conduits au commissariat du 5^e arrondissement ils ont déclaré avoir pris ce bois dans la chantier de M. Bonduage, entrepreneur, demeurant à Carvin. Dans le même chantier situé près de Watteaux, une autre pièce de bois, un tric et une puce ont également été dérobés.

Les Rentes des Travailleurs
Chez Provost-Sorel fils, un tisserand Ingénieur Jean, 38 ans, demeurant rue Decroix, 10, a reçu la bascule de son métier sur la jambe droite, 10 à 12 jours de repos.

Chez Pellon Henri, un serrurier, David Desvres, 22 ans, demeurant rue Decroix, 17, est tombé d'une échelle du poignet droit, 10 jours de repos.

Chez Léon Allart et Cie, un soigneur de cages Jules Watteau, 18 ans, demeurant Grande-Rue 200, a eu la main droite comprise de l'axe du broyeur et le cylindre d'une carde, 10 jours de repos.

Chez Paul Demasure, un teneur, Henri Lebrecht, 34 ans, demeurant boulevard de Metz, maison Letenneur, 20, s'est contusionné le coude gauche, 10 jours de repos.

Chez veuve Milla et fils, une baculeuse, Asseline Juliette, 12 ans, demeurant rue du Tilleul, 293, a été blessée au pouce droit par la roue du chariot du rebrousseur, 10 jours de repos.

Chez Vireux Florin, une barbicheuse Brunet François, 18 ans, demeurant la Vierge, cour Bonté, a eu la main gauche prise dans son métier, 12 à 15 jours de repos.

Chez Emile Prouzet, un dégraisseur, Devos Jean-Baptiste, 44 ans, demeurant rue d'Henri, 14, est tombé dans un égout et s'est contusionné la cuisse et la hanche droite, 15 à 20 jours de repos.

À la « Roubaisienne »
La fête de gymnastique donnée par la Société roubaisienne de gymnastique la « Roubaisienne », a été très brillante et honorifique, avec lieu au Grand Théâtre-Hippodrome, demain lundi à 8 heures très précises du soir sous la présidence de M. G. Wautinne, président d'honneur.

sejours mutuels
La Société de secours aux ouvriers en bâtiment de Roubaix tiendra sa réunion mensuelle aujourd'hui, à 7 heures du soir, au siège social, à l'Estimable du soleil qui fut pour tout le monde, coin des Pellari et de l'Ormelet. On peut se faire inscrire membre adhérent à partir de 8 heures.

Informations et Communications diverses
PROCES-VERBAL. — Procès-verbal de 464 dressés jeudi soir contre le nommé Emile Derepore, 40 ans, tailleur, demeurant rue du Curé, 10, pour avoir fermé au théâtre Couvreur.

CE QUE L'ON PROUVE. — M. Beutrier Arthur, boucher, demeurant rue du Gros-Saule, a trouvé Grande-Rue, un chien de taille moyenne, robe noire tachée blanche sur la poitrine.

AMATEURS DE GIBELIÈRE. — Dans la nuit du 24 au 25 courant, des malfaiteurs ont pénétré dans un magasin d'un cabaretier, Jean-Baptiste Dubois, rue Mascara et ont volé deux lapins, d'une valeur de 6 francs.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les contribuables que les rôles relatifs aux droits d'épaves d'appareils à vapeur pour le troisième trimestre 1903 sont déposés chez MM. les percepteurs.

Théâtres et Concerts
THEATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 27 décembre, à 6 heures, représentation extraordinaire et moitié prix à toutes les places : LA TOUR DE NÉSLE, drame en cinq actes et dix tableaux; MISS HÉLYETT, opéra-comique en trois actes.

GRAND-THÉÂTRE-hippodrome. — Tournée Frédéric Achard, les grands succès du vaudeville, MAITRE NICHIE et FANNY HOTEL, deux vaudevilles décapités en trois actes.

ÉTAT CIVIL
de ROUBAIX, du 26 décembre 1903
Nécessaire. — Octavie Baletier, rue de la Guinette, cour Dubaume, 18. — Raymond Spender, rue d'Alsace, 6. — Albert Debryne, rue de Bavay, 38. — Hortense Delorme, rue de la Balance, 30. — Irène Houvenc, rue Franklin, cour Crosme-

wynsket, 2. — Jeanna Duquesnoy, boulevard de Cambrai, — Yvonne Dubucq, rue de l'Alma, 173. — Paul Duquesnoy, boulevard de Cambrai, — Victor Guidé, boulevard de Cambrai, — Chars Goddard, rue Blanchemalle, 59. — Les Fyve, rue du Moulin 72.

Décès. — Mélanie Delporte, 70 ans, ménagère, rue de Valenciennes, 15. — Marie-Louise, 4 mois, rue Voltaire, cour Wille, 9. — Edouard Capart, 71 ans, sans profession, rue du Curé, 34. — Augustin Baletier, 87 ans, sans profession, rue de l'Hospice, 31, rue Blanchemalle, 59. — Jean-Baptiste Gleton, 70 ans, jardinier, rue de Beaumont, 9.

Tous les Lundis, Mercredis et Samedis, VENTE-RECLAME de nouveaux articles aux GALERIES LILLOISES; les voir d'avance dans la « Vitrine d'exposition », 18, rue Nationale, en face des Galeries.

TOURCOING

LE BUDGET
Nos lecteurs savent tous que le Budget primitif pour 1904 se balance par un excédent de recettes de 100 francs, mais la plupart d'entre eux ne connaissent guère autrement la situation financière de la commune.

Voici donc quelques chiffres de nature à les instruire sur ce point :
Le budget primitif s'élevait pour une somme de 1.020.000 francs, est paré aux recettes avec un rapport de 1.020.000 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs. L'usage à gaz est inscrit avec un rapport de 1.136.000 francs et un coût de 70.700 francs.

Le budget primitif, qui nous coûte 186.400 francs, nous rapporte et nous rembourse 280.000 francs, soit 100.000 francs en moins que l'année dernière. Cette réduction de recettes résulte de la concurrence faite par notre communisme municipal, avec le Comité municipal de Roubaix pour le plus grand profit des capitalistes.

L'année d'excédent figure au chapitre Recettes pour 91.825 francs, au chapitre Dépenses pour 12.255 francs.

leur en médecine, rue de Gand, 56 et Debertrion Thérèse, sans profession, rue Nationale, 18. — Framaux Louis, rattaché, rue du Moulin, 115 et Félix Bianchi, publieur, rue de la Cité, 85. — Planchard, sans profession, rue Croix-Rouge, 273 et Vanwambeke Camille, ménagère, rue Croix-Rouge, 273. — Lagre Henri, gendarme à cheval à Cambrai, Desbordes Angèle, sans profession, rue Lapérouse.

Décès. — Bouche Marie, 74 ans, rue Buffon, 5. — N'oulez pas à votre lingerie si votre linge est abîmé. Employez le Sunlight Savon, et votre linge se s'abîmera plus.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS
Le Drame sanglant
ARRESTATION D'UN DES COUPABLES

Hier soir, vers 9 heures, sept agents de police de Tourcoing ont capturé rue de la Marlière, le nommé Gustave Desbordes dit « Ploché-Bélon », né à Mouscron, le 21 mars 1875, ouvrier de fabrication, qui le Parquet laissait rechercher comme inculpé du meurtre commis à Wattrelos, lundi dernier, sur la personne d'un jeune lieutenant.

Desbordes se trouvait dans une maison amie à manger des moules. La police, qui le traquait depuis deux jours, surprit le malfaiteur, qui se voyait dans l'impossibilité de le faire, il se laissa ligoter et amener sans résistance à la permanence.

C'est un grand et solide gaillard, à la figure bestiale, qui fut maintes et maintes fois condamné pour toutes sortes de méfaits.

Il venait de purger une peine de cinq années de prison pour meurtre commis à Mouscron.

Ses deux complices, Ernest Dhelemmes et Valère Bessons, ont été arrêtés lundi soir à Mouscron.

Le FEU. — Un incendie s'est déclaré à la tannerie de copin de M. Pastnakels, lundi à cinq heures et demie du matin : les secours ont été déployés. Les dégâts sont évalués à 2.500 francs environ.

L'AMOUR DE LA FRANCE. — Le garde-champêtre Blin, de Wattrelos, arrêté au bureau des douanes, le sieur Duquesnoy, expulsé de France.

A LA PATRIOTE. — C'est devant une salle comble que le Comité de la Patriote a organisé à l'occasion d'un concert annuel, le jour de Noël.

Noté au passage la présence de MM. Dupré et Delamare, députés cantonniers ; Debertrion, président de la Gauche, Carrière, président de la Patriote.

Ce concert a comme les précédents obtenu un plein succès. M. Henri Motte, directeur de l'école dans le genre comique. Le travail des pupilles et des gymnastes a été superbement exécuté. M. Lecomte, le dévoué chef de la Patriote et M. Emile Carrière, le sympathique président de cette vaillante phalange méritent tous les éloges.

Le club de la soirée a été un succès d'estime à la bayonnette. M. Henri Motte, directeur de l'école, a été nommé président de la soirée.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Noël Mercier. — Noël Delou. — Emile Depape. — Marguerite et Félicie Collin. — Albert Maquet et Georges Corne. — Arthur Dumery et Maria Vandaele.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les rôles relatifs aux droits d'épaves d'appareils à vapeur pour le troisième trimestre 1903, sont mis en recouvrement dès aujourd'hui.

Grand Hôtel de Londres, ANVERS, à 2 minutes de la gare. — L'Hôtel entièrement transformé. Confort moderne. Lumière électrique. Ascenseur. Chauffage central.

LILLE

Coups de couteau à Fives-Lille

Nous annonçons, hier, qu'un drame au couteau s'était déroulé dans la nuit du 24 au 25 courant, rue de Valenciennes, 115, entre deux individus.

Les deux individus, qui se trouvaient dans une chambre, ont été blessés à la gorge et à la poitrine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Valenciennes, où ils ont été soignés par le docteur Picquet.

Les deux individus, qui se trouvaient dans une chambre, ont été blessés à la gorge et à la poitrine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Valenciennes, où ils ont été soignés par le docteur Picquet.

Les deux individus, qui se trouvaient dans une chambre, ont été blessés à la gorge et à la poitrine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Valenciennes, où ils ont été soignés par le docteur Picquet.

Les deux individus, qui se trouvaient dans une chambre, ont été blessés à la gorge et à la poitrine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Valenciennes, où ils ont été soignés par le docteur Picquet.

Les deux individus, qui se trouvaient dans une chambre, ont été blessés à la gorge et à la poitrine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Valenciennes, où ils ont été soignés par le docteur Picquet.

Les deux individus, qui se trouvaient dans une chambre, ont été blessés à la gorge et à la poitrine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Valenciennes, où ils ont été soignés par le docteur Picquet.

Les deux individus, qui se trouvaient dans une chambre, ont été blessés à la gorge et à la poitrine.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital de Valenciennes, où ils ont été soignés par le docteur Picquet.

ACCIDENT A LA GARE

Un accident dont les suites seraient pu être mortelles est arrivé, samedi, à 8 heures 30 du soir, à la gare de Lille.

Le train partant de Lille et se dirigeant vers Tourcoing se mettait en marche lorsque M. Maurice Dufour, garde-frein, demeurant à Fives, gisant sur le quai, fut heurté par le train, lui entraînant sur quelques mètres.

Le train stoppa quelque seconde, mais il était trop tard, le malheureux avait le genou droit broyé.

Soigné par un médecin de passage, M. Dufour fut reconduit en son domicile en voiture de place. Son état inspire quelques inquiétudes.

UN ATTELAGE DANS UNE TRANCHÉE
Un marchand de charbons, demeurant rue du Pôle-Nord, 81, M. Pierre Baillieu, passant samedi, vers midi, devant la gare, fut entraîné par son cheval attelé à une voiture lourdement chargée de coke.

A un moment donné, éfrayé par les sonneries du car électrique, le cheval fit un brusque écart et se jeta dans une tranchée faite à cet endroit par le service d'électricité.

Le marchand de charbons fut assés grièvement blessé et l'attelage fortement endommagé. Il n'y a eu aucun accident de personne.

La circulation des tramways a été interrompue pendant environ vingt minutes.

POUR SE METTRE EN MENACE
Deux amants, François Huyge, 43 ans, et Maria Ramon, 34 ans, habitant dans un garni au numéro 34 de la rue de la Monnaie.

Le mari avait l'habitude de régler son situation et de rendre leur union officielle. Il leur fallait pour cela laisser tout ce qui de près ou de loin pouvait leur rappeler leur passé. C'est ainsi qu'ils résolurent de vendre leur garni et d'acheter comme lui-même, après avoir eu la précaution de mettre la clef à l'intérieur pour éviter les entrées indésirables.

Mme Dreyer, leur propriétaire, que leur absence intriguait, fit ouvrir la porte et elle fut surprise de constater que les deux teneurs avaient fait un emportant une partie de la literie.

Mme Dreyer a déposé une plainte au commissariat de son arrondissement. M. Cordier a ouvert une enquête.

MORT SUR SON BATEAU
Hier, vers quatre heures et demie, M. Lecor marinier, pilotant son bateau dans le bassin de l'Esplanade, lorsqu'il s'affaissa tout à coup, lâchant le gouvernail.

Le bateau, qui avait subi récemment une over-tension et qui se trouvait à l'ancre, fut entraîné par le courant et se dirigea vers le quai.

Le marinier, qui avait été projeté à terre, fut blessé à la tête et à la poitrine. Il fut transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il est mort.

ACCIDENT DU TRAVAIL
Un ouvrier terrassier, Delva Auguste, demeurant boulevard de Beffort, était occupé hier matin à la réflexion des voies du tramway près du Pont-Neuf, lorsqu'il se heurta à un levier, lorsque par suite d'un faux mouvement le levier lui tomba sur la jambe gauche.

Le docteur Herode qui avait été mandé examina Delva et constata qu'il avait le tibia gauche fracturé.

Le blessé fut reconduit à son domicile en voiture d'ambulance.

UN BON FILS
Desiré Delamotte, âgé de 16 ans, demeurant rue de Valenciennes, 115, a été surpris à dérober un sac de farine appartenant à son père.

Le jeune homme a été arrêté par la police et conduit au commissariat de Valenciennes.

MORT DE MISÈRE
Un vieillard de 90 ans, Louis Denyelle, originaire de Valenciennes, est mort de misère, dans la nuit du 27 au 28 novembre, à l'âge de 90 ans, dans un état de faiblesse extrême.

Le corps a été découvert par la police dans un état de décomposition avancée.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

Le corps a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il a été soigné par le docteur Picquet.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 26 décembre 1903
Présidence de M. SEE, vice-président

ESPIÈLERIE. — Nous avons, sous ce titre, dans notre chronique judiciaire de l'audience de jeudi, relaté en quelques mots le cas de ce sieur Léopold Calabaut, épicer à Canstieu-Lambertart, prévenu d'avoir grossièrement insulté un instituteur-adjoint de l'école laïque communale, M. Emile Trystram, sous-prétexte que l'enfant dudit Calabaut, un garçon de six ans, s'était plaint à son père d'avoir été tapé par un camarade.

Le tribunal a rendu un jugement qui nous faisons présent et que nous sommes heureux de reproduire en extenso à côté de Léopold Calabaut à TROIS ANS DE PRISON avec sursis pour outrage à un fonctionnaire public dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Voici le jugement.

« Attendu que Léopold Calabaut est poursuivi, aux termes de l'art. 224 du Code pénal, à la requête du ministère public, devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir, en octobre 1903, à Lambertart, outragé par paroles et par menaces un citoyen chargé d'un service public, comme instituteur adjoint de l'école laïque communale.

« Attendu que le prévenu a fait plaider d'abord que l'instituteur en question n'était pas un instituteur de service public, mais un instituteur de service professionnel, ne saurait être considéré comme un citoyen chargé d'un service public, et que par conséquent il ne saurait être poursuivi.

« Attendu que si, à la vérité, la prestation légale du serment professionnel confère au prestataire un caractère public, ce caractère, dans le cas présent, n'est pas suffisant pour constituer un service public, indépendamment d'une telle prestation, à toute personne légalement nommée par un pouvoir public, exerçant comme instituteur communal, sur la surveillance de ce pouvoir, des fonctions d'intérêt public.

« Attendu, par suite, que ce moyen ne saurait être accueilli.

« Au fond, « Attendu qu'il résulte de la déposition de Trystram, instituteur adjoint à l'école communale de Lambertart, et de celle de Lacroix, directeur de ladite école, que le 16 octobre 1903, audit lieu, Calabaut, prévenu, qui son jeune enfant avait été battu par Trystram, dit à ce dernier au moment de la déposition : « Fais-moi, je te consacrerai la... »